

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 23 AOÛT 2022

Secrétaire de séance : FAIVRE Benoît

Absents Excusés représentés :

- M. Gilles ROBERT a donné procuration à M. Benoît FAIVRE
- M. Maddy VUILLEMIN a donné procuration à Mme Marlène RENAUD
- M. Ar mel PICARD a donné procuration à M. Nicolas TERRAPON
- M. Charly VUILLEMIN a donné procuration à M. Raphaël BRISEBARD

- **Embauche d'un nouvel agent pour la fonction d'accompagnatrice et activités de ménage, suite à la démission de Mme Elisabeth KWASNIEWSKI**

Mme Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme KWASNIEWSKI Elisabeth, titulaire, adjoint technique territorial employée pour la fonction d'accompagnatrice et des activités de ménage (8.34 h hebdomadaires).

Après l'exposé de Mme Le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la démission de Mme KWASNIEWSKI Elisabeth au 31 août 2022.

Mme le Maire propose que Mme Eugénie PETROVIC, domiciliée à LE BARBOUX reprenne ce poste (accompagnatrice et activités de ménage), en commençant stagiaire.

Le nombre d'heures par semaine qui était de 8.34 h doit être revu, car dans un premier temps, Eugénie ne souhaite pas s'occuper des locations de salle.

Après l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide qu'à compter du 01 septembre 2022, Mme PETROVIC Eugénie soit rémunérée sur la base de 8 heures hebdomadaires pour la fonction d'accompagnatrice et d'activités de ménages.

Mme Eugénie PETROVIC percevra l'indemnité IFSE à compter du 01 septembre 2022 pour un montant de 27.42 € brut mensuel (comme Elisabeth).

Mme le Maire propose d'indemniser les frais de déplacement à partir du 01 septembre 2022.

Elle effectue les trajets (2 aller-retour Le Russey-le Barboux) soit 26.8 km par jour avec sa voiture particulière pour assurer sa fonction d'accompagnatrice. Ce qui représente environ 3860 km par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Mme le Maire et décide d'indemniser Mme PETROVIC Eugénie au tarif en vigueur.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à établir des ordres de mission.

- **Adhésion contrat d'assurance pour risques statutaires**

Ce contrat couvre les risques financiers liés aux absences pour raison de santé des agents.

Notre contrat avec SOFAXIS arrive à échéance le 31/12/2022.

Le conseil municipal a donné mandat au centre de gestion du Doubs pour lancer l'appel d'offres.

Le conseil municipal DECIDE d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- **Achat de panneaux de signalisation**

Mme le Maire propose de réparer et de sécuriser les rétrécissements de chaussée à Sous-Le Bois, suite à plusieurs incidents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité retient le devis de l'entreprise GIROD pour un montant de 368.37 € ht (442.04 € ttc).

Il s'agit de balises et de panneaux de signalisation.

Cette dépense sera comptabilisée au compte d'investissement dépenses 2151 (réseau voirie).

- **Comptabilité passage en M57**

Nous sommes actuellement en M14. La norme M57 s'appliquera automatiquement au 01 janvier 2024 mais Mme JACQUARD souhaiterait qu'un bon nombre de collectivités passent en M57 le 01 janvier 2023. Pratiquement pas de changement par rapport à la M14. Ce qui permettra d'avoir un CFU (compte financier unique) en remplacement du compte administratif (commune) et compte de gestion (trésorerie).

Le conseil adopte la norme M57 à compter du 01 janvier 2023.

- **Sinistre grêle le 20 juillet 2022**

Une déclaration d'assurance a été faite à GROUPAMA.

L'expert passera le vendredi 09 septembre à 9 h, pour tous les bâtiments communaux.

L'entreprise RENAUD Nicolas a réparé les toitures des bâtiments, montant 3 580 € ttc.

Affaires diverses

- Travaux syndicat d'eau, réunion de chantier du 07 juillet
- Rappels des travaux effectués : fauchage des bords de route, réparation de la fuite d'eau à la cave de la mairie, problème de fermeture automatique de la porte de l'église, clefs de la chapelle et petit barreau, maçonnerie du Monument aux Morts
- Demande de la commune de Noël Cerneux.
Dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'Etang, l'entreprise CLIMENT souhaiterait emprunter le chemin coté Bizot. Le conseil municipal n'est pas d'accord.
- Lettre de réclamation pour le mur du cimetière
- Manifestation l'Eco'lette les 3 et 4 septembre
- Organisation pour la collation de la Ronde de l'Espoir le dimanche 04 septembre au parking (terrain de pétanque)

Fin de séance à : 22H30